



PROGRAMME ODYSSEE SOLO

Bourse à la mobilité individuelle des jeunes du dunkerquois à l'Europe et l'International 2024

REGLEMENT

Afin de développer la capacité d'agir des jeunes de l'agglomération dunkerquoise, de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, citoyens ou professionnels et de les accompagner vers une plus grande mobilité hors du territoire national, la Communauté urbaine de Dunkerque met en œuvre un système d'aide à la mobilité des jeunes de 16 à 25 ans appelé "Bourse Odyssée Solo". Il s'agit d'une aide individuelle¹ destinée à encourager des projets de voyages en Europe et à l'International.

¹ Odyssée prévoit également un programme pour les projets de mobilité collective

Sommaire

I.	Le programme Odyssee : la mobilité des jeunes à l'Europe et à l'international	2
II.	Critères d'éligibilité à la bourse Odyssee Solo.....	2
III.	Critères de sélection	3
IV.	Dépenses éligibles et non éligibles	4
V.	Aide financière	4
VI.	Procédure d'instruction	5
VII.	Engagements des porteurs de projets sélectionnés	5
VIII.	Dépôt des dossiers.....	5
IX.	Réseau Odyssee accompagnement des porteurs de projet.....	5

I – LE PROGRAMME ODYSSEE : SOUTENIR LA MOBILITE DES JEUNES à l'EUROPE et l'INTERNATIONAL

Tu as entre 16 et 25 ans, et tu souhaites voyager ? Il existe de nombreux programmes qui pourraient te permettre de financer ton projet. Bourses européennes, nationales, bourses de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, bourse de l'Office Franco-québécois pour la Jeunesse... et encore d'autres dispositifs privés ou publics, dont des dispositifs initiés par les collectivités locales.

Sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque il existe de nombreux acteurs qui connaissent bien les dispositifs de mobilité internationale. Pour la préparation de ton projet, n'hésite pas à te rapprocher du service des Relations internationales de la Communauté urbaine de Dunkerque, mais aussi des membres du réseau Odyssee tels que la Maison de l'Europe -Europe Direct Dunkerque Littoral Hauts-de-France, le CEFIR, Lianes Coopération, et les personnes du territoire formées «1er Accueil Ready To Move »², et aussi les services de ta commune (certaines communes proposent des bourses de mobilité également)..

Le programme Odyssee est une initiative de la Communauté urbaine de Dunkerque qui prévoit d'aider les jeunes du territoire dunkerquois à vivre une expérience à l'étranger, sur le territoire européen ou au-delà. Odyssee peut financer une mobilité collective (en groupe, avec une association) ou individuelle (« Odyssee Solo »). L'aide financière fournie par Odyssee peut être cumulée avec d'autres financements dans la limite des coûts du voyage.

Ce règlement concerne la demande de bourse Odyssee Solo : une demande individuelle de bourse afin de te permettre de compléter ton budget pour te rendre à l'étranger.

II – CRITERES D'ELIGIBILITE A LA BOURSE ODYSSEE SOLO

Projets :

Sont éligibles les projets de mobilité notamment dans les domaines :

² Coordonnées en fin de document

- Culturels, citoyens,
- Linguistiques ou pédagogiques (études, stages professionnels, séjour au pair, chantiers, wwoofing, etc),
- Économiques ou d'insertion (stages, jobs...)

Ne sont pas éligibles :

- Les séjours touristiques et de loisirs organisés par une structure commerciale,
- Les séjours sans date de retour
- Les séjours de moins de 5 jours
- Les voyages scolaires et linguistiques organisés par une structure commerciale
- Les voyages collectifs avec une structure organisatrice de séjours (maisons de quartier, centres sociaux, mouvements associatifs) pour lesquels il faut mobiliser le dispositif Odyssee Mobilité collective
- Les séjours dans une zone à risques selon <https://www.diplomatie.gouv.fr/>
- Les dossiers hors délais et/ou incomplets
- Les séjours déjà terminés à la date de dépôt du dossier

Publics bénéficiaires :

Cette bourse de mobilité solo est destinée exclusivement aux jeunes³ :

- Âgés de 16 à 25 ans à la date de dépôt du dossier
- Résidant dans l'agglomération de la Communauté urbaine de Dunkerque depuis au moins 1 an à la date de dépôt du dossier.
- Qui se trouvent dans au moins une des situations suivantes :
 - Conditions financières :
 - Élève ou étudiant boursier
 - Quotient familial inférieur ou égal à 900 €

ou

- Engagement citoyen :
 - Jeune volontaire en service civique ou ayant terminé sa mission depuis moins d'un an à la date de dépôt du dossier
 - Jeune engagé dans une démarche de mentorat bénévole

ou

- Insertion professionnelle :
 - Jeune en Contrat d'Engagement Jeune
 - Jeune suivi par l'E2C (Ecole de la deuxième chance)
 - Jeune en contrat d'apprentissage
 - Jeune demandeur d'emploi

III - CRITERES DE SELECTION

Critères concernant le contenu du projet	Nbre pts
Objectifs, contenu et modalités du projet	/25
Pertinence et appropriation du projet par le bénéficiaire	/25
Le projet constitue un « déclic », un moment charnière dans le parcours du bénéficiaire	/30

³ Des situations exceptionnelles pourront être examinées par la commission

Qualité du rendu et cadre de la restitution proposée	/10
Mode d'hébergement qui concourt au développement de savoir être et savoir-faire (ex. camping, apprendre à monter un campement ; chez l'habitant, découvrir modes de vie, etc)	/5
Déplacements écoresponsables	/5

IV - DEPENSES ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES

1. Dépenses éligibles :

Sont éligibles les dépenses personnelles liées :

- Au transport
- À l'hébergement
- Aux repas
- Aux activités
- Aux formalités de passage de frontière (frais de visas et de vaccins, assurance voyage Covid obligatoire, etc)

Attention, au retour un bilan financier du séjour, accompagné des factures acquittées sera demandé.

2. Dépenses inéligibles :

- Toutes les autres dépenses sont inéligibles.

V - AIDE FINANCIERE

- Le montant de la bourse Odyssée Solo de la Communauté Urbaine de Dunkerque est de 300 € correspondant à la participation aux frais généraux du projet, dans la limite du coût global du projet.
- Les projets peuvent recueillir d'autres financements (ex. Erasmus +, OFAJ, CROUS, communes et CCAS, etc).
- Le soutien de la Communauté urbaine de Dunkerque est apporté sous la forme d'un virement bancaire, versé au demandeur ou son représentant légal.
- L'attribution de la bourse Odyssée Solo est mobilisable une fois par bénéficiaire, et pour toute la durée du dispositif.
- Le projet doit être engagé dans les 12 mois suivant l'attribution de la bourse. En cas de difficultés liées à la mise en œuvre du projet dans l'année d'attribution de la bourse, le bénéficiaire doit en avertir la Communauté urbaine de Dunkerque. Toute modification du projet, et de son calendrier de réalisation, devra faire l'objet d'un accord explicite de la Communauté Urbaine.
- La CUD peut réclamer la totalité ou une partie de la somme versée dans les cas suivants :
 - o En cas de réalisation partielle ou injustifiée des dépenses
 - o Si les justificatifs fournis sont jugés insuffisants pour évaluer la bonne réalisation de l'opération
 - o Si la communication autour du projet ne permet pas, après avis technique, de constater la mise en œuvre de la somme versée.

- Le porteur de projet s'engage à transmettre à la Direction de la jeunesse et des relations internationales toutes les pièces justificatives afférentes à la réalisation du projet de voyage : réservation du billet de transport, réservation du lieu d'hébergement, titre de transport retour, et tout autre justificatif pouvant justifier de la concrétisation du projet de voyage.

VI - PROCEDURE D'INSTRUCTION

- Déposés et complets, les projets seront instruits et analysés par une commission consultative présidée par le Vice-Président chargé de la Jeunesse et des Affaires européennes, en tant que de besoin. Cette commission sera composée d'acteurs locaux concernés par la mobilité des jeunes et de jeunes ayant bénéficié d'une mobilité. Si nécessaire, les dossiers répondant aux critères d'éligibilité pourront faire l'objet d'une audition. La commission, en cas d'urgence ou de besoin, peut se réunir en distanciel ou échanges de mails
- Lorsque l'avis rendu par la commission aura été validé par le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, les porteurs de projets seront informés par mail de la décision les concernant dans les plus brefs délais.

VII – ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS SELECTIONNES

Le bénéficiaire de la bourse Odyssee Solo s'engage :

- À respecter le dispositif et tenir informée la Communauté urbaine de Dunkerque des éventuels problèmes, ou réorientations de son projet.
- À utiliser la somme versée uniquement pour la réalisation du projet susvisé.
- À prendre connaissance de toutes les dispositions de ce présent règlement et des éléments figurant dans la convention.
- À communiquer largement sur son projet par les moyens qui lui semblent opportuns. Une restitution de type participation à un événement Jeunes de la Direction de la jeunesse et des relations internationales (conférence, témoignage, publication) pourra être organisée.
- À partager largement son expérience en utilisant le **#odysseecud** sur ses réseaux sociaux.

VIII - DEPÔT DES DOSSIERS

Les porteurs de projet devront remplir leur dossier EN LIGNE sur le site de la Communauté urbaine de Dunkerque <https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/>

Le dossier comprendra :

- La présentation du projet,
- Les pièces justificatives demandées.

Le cas échéant, des éléments et précisions complémentaires concernant le projet pourront être demandés.

IX – RESEAU ODYSSEE ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

Communauté urbaine de Dunkerque, et réseau 1^{er} accueil Ready to Move du dunkerquois : [international@cud.fr](mailto:international@ cud.fr)

Maison de l'Europe -Europe Direct Dunkerque Littoral Hauts-de-France : mobilitemaison europe dunkerque@gmail.com

Lianes Coopération : Chrsitine KOHUT K.kohut@lianescooperation.org ,
CEFIR : Karine BLONDEEL kblondeel@cefir.fr , et cefir@cefir.fr